



## *Le glossaire d'Aquitaine Médiation*

**Confidentialité** : Nous sommes tenues au secret professionnel. La confidentialité s'impose également aux personnes, à leurs avocats et aux tiers intervenant dans le processus. Des exceptions sont prévues en cas d'état de nécessité ou lorsque les personnes donnent leur accord.

**Indépendance** : Nous ne répondons à aucune pression de la part d'intervenants extérieurs ou d'institutions.

**Neutralité** : Nous mettons à distance nos représentations et les résonances survenant entre la situation des personnes et notre propre vécu.

**Impartialité** : Nous sommes « multi partiales ». Nous recevons et prenons en compte les points de vue de chacune des personnes.

**Tiers sans pouvoir de décision** : Par la mise en capacité des personnes, ces dernières sont seules actrices de leurs choix et responsables de leurs décisions.

**Temps de parole** : Nous veillons à ce que chacun puisse s'exprimer librement et de façon équitable.

**Garant d'un cadre** : Nous veillons à garantir un cadre bienveillant et accueillant où la parole de chacun s'élabore en vertu des règles de non violence et de respect mutuel. En cas de non-respect de ces obligations, nous nous réservons le droit d'interrompre la séance ou le processus de médiation.

**Exigence de supervision et d'analyse de pratique** : Nous sommes engagées dans un travail de réflexion et d'analyse afin garantir la qualité de nos interventions.